

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1358

présenté par

Mme Thomin, Mme Pic, Mme Santiago, Mme Rabault, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 33 par la phrase suivante :

« Une attention particulière sera portée au regroupement des conjoints et familles, sous statut militaire ou civil, en veillant aux moyens et à la concrétisation des actions du service « Défense mobilité ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à souligner l'importance des solutions proposées en matière de rapprochement de conjoints et regroupement des familles des personnels sous statut militaire comme civil, notamment dans le cadre des mobilités de service. En particulier, le déploiement des ambitions du plan famille autour du service "Défense mobilité" apparaît clé pour la fidélisation des personnels, qui conditionne le succès des ambitions de cette LPM. Il apparaît que la moitié des conjoints des personnels des Armées sont des également des agents publics. Dès lors, des solutions plus facilement accessibles pourraient être proposées dans le cadre d'un dialogue entre les administrations publiques concernées, notamment avec le ministère de l'Education.